

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
29 juin 2023
Date d'affichage
29 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 3 juillet à vingt heures et quinze minutes précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le 29 juin deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	12
Votants	14

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME.

Absentes et excusées : Émilie LOPES, Annick CUISNIER,

Émilie LOPES donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.
Annick CUISNIER donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Absente : Pascaline LEGENDRE,

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Arrivée de Céline MATHE, Joël DAVID, Vincent GUILLERME et Olivier LECORF à 20h23

PRESENTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE GEOTHERMIE 2023 - 45

Monsieur le Maire passe la parole à Laurent GUILLET.

Monsieur Laurent Guillet présente au conseil municipal l'étude de faisabilité de la chaufferie Géothermie effectuée par l'entreprise SECC. (Document joint en annexe)

Cette étude a été réalisée sur 3 scénarios en tenant compte de l'installation de la nouvelle chaudière à gaz.

Les conclusions de cette étude révèlent un montant de travaux trop élevé, malgré toutes les aides sollicitées et accordées dont le fonds chaleur.

Monsieur Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir prendre part au vote et demande si le projet du réseau de fond de chaleur est maintenu.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit à l'unanimité**

DECIDE de renoncer au projet du réseau de chaleur,
DECIDE de renoncer à toutes les aides sollicitées et accordées,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tout document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER